



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Yves DELMAS, Séverine LO, Jacques FAURE, Dorothée RHAULT, Sébastien FOURNIE.

Excusée : Emeline VIGROUX SOUM-MORERE

Secrétaire de séance : Yves DELMAS

1. Réglementation pour le lundi de Pentecôte

La journée de solidarité dans la fonction publique se traduit par une journée supplémentaire de travail non rémunérée fixée par la délibération suivante votée à l'unanimité au conseil municipal : les agents effectueront l'équivalent d'un jour de travail supplémentaire à déterminer lors de la pose des congés annuels en proportion de leur durée de travail.

2. Adhésion à la communauté de commune du Cordais et du Causse (4C)

Le conseil municipal a voté à bulletin secret. 9 voix contre l'adhésion à la 4C, 1 voix pour.

La commune de Villeneuve sur Vère reste donc rattachée à la communauté de commune du Carmausin Ségala (3CS).

3. Projet d'agrandissement de la salle des associations.

Divers aménagements ont été apportés à l'avant-projet de l'architecte et plusieurs solutions sont à l'étude. L'architecte reviendra fin juillet pour présenter le projet modifié.

4. Projet de maison partagée et accueil de jour

Des visites de maisons partagées déjà existantes sont programmées par les élus en septembre. Les élus souhaitent qu'une étude soit menée sur les coûts de fonctionnement (recettes et dépenses) et l'intérêt que pourrait avoir pour nos administrés la construction de ces types d'établissement.

Concernant leur lieu d'implantation, une idée a été émise sur le parc Jean-Louis de Corail, terrain appartenant à la commune. Le CAUE rencontrera des élus le mardi 7 septembre afin de donner des idées d'aménagement du parc de Corail.

5. Fonctionnement du City stade

Madame et Monsieur Blavier ont fait un courrier à la mairie en date du 1^{er} juillet 2021 se plaignant de nuisances sonores dues à l'utilisation du city stade et au non-respect des horaires d'ouverture stipulées dans le règlement intérieur notamment en ce qui concerne la pause méridienne pendant laquelle les scolaires sont autorisées à utiliser le city stade. Ce règlement va être mis en ligne sur le nouveau site internet de la commune afin qu'il soit facilement accessible à tous les parents ayant des enfants en âge d'aller au city. Il leur est demandé instamment de veiller à ce que leurs enfants respectent les modalités de ce règlement.

6. Local des chasseurs

Les derniers devis sont présentés au conseil municipal. Le montant total des travaux s'élève à 16 180 € HT. La commune peut prétendre à différentes aides (département, région, état, fédération de chasse...). Le reste à charge pour le budget municipal serait de 4973 €HT. Il est à noter que cette somme concerne l'achat de

matériaux, la main d'œuvre étant assurée en totalité par les membres de l'association. Ce projet pourrait se réaliser en contractant avec la société de chasse un « bail à construction ».

La décision sur ce projet sera prise lors du prochain conseil en septembre.

7. Voirie

7.1. Chemin du Jouvenal

Le juge de l'expropriation et le service des domaines sont venus sur place constater en présence des parties l'état des parcelles expropriées en vue de leur donner une valeur. L'audience fixant la valeur des biens expropriés se déroulera le 10 octobre. Les conclusions du jugement seront rendues sous trois mois après l'audience.

7.2. Passage du lamier

Il est décidé le passage du lamier sur le chemin des Alliès à l'Estang

7.3. Problème d'étroitesse de la route d'entrée dans Villeneuve côté Carmaux

Entre les maisons de Monsieur et Madame Bismuth et Monsieur et Madame Coutens, l'étroitesse et l'aménagement de la route rend difficile le passage de certains engins très larges. Au vu de la gêne occasionnée pour les usagers, un compromis sera trouvé et présenté au prochain conseil municipal pour validation.

8. Ecole

A ce jour, 119 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire 2021-2022 au sein du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique (SMRP).

9. Candidature concours Mon beau village

La commune a candidaté au concours du journal La Dépêche dans la catégorie « Patrimoine ». Notre village fait partie des 4 finalistes sélectionnés dans cette catégorie pour le département du Tarn. Le village gagnant sera celui qui aura recueilli le plus grand nombre de votes. Ce vote se fait sur le site de la Dépêche du Midi : <https://www.ladepeche.fr>

En tant qu'internaute et habitant de Villeneuve votez pour faire gagner votre commune. A vos souris !

Prochain Conseil municipal le 15 septembre 2021